

Bulletin n° 2
Orléans,
Le 17 juillet 2009

Ce Flash Info est destiné aux Maires, aux Présidents de Conseils Généraux, Conseils Régionaux et Groupements de communes, aux élus et agents territoriaux chargés des affaires européennes des collectivités territoriales membres de l'AFCCRE.

Au sommaire de ce numéro

FLASH INFO 2/2009

Vous trouverez dans ce Flash Info toute l'actualité des politiques communautaires intéressant les collectivités territoriales ainsi qu'un tableau récapitulatif des dates limites de soumission pour les principaux appels d'offres.

Contacts : Christophe MOREUX - Sabine MARTORELL - Philippe TARRISSON - Pierre LECOMTE - Valérie LOIRAT

L'actualité des politiques communautaires

Politiques et réglementations communautaires

- *Séance inaugurale du Parlement européen : le polonais Jerzy BUZEK a été élu Président, répartition des parlementaires français dans les commissions*
- *Coopération entre entités publiques : la Cour de justice rend un nouvel arrêt favorable aux pouvoirs locaux*
- *Recours à un prestataire privé dans le cadre d'un PPP, la Cour de Justice va se prononcer*
- *Fond structurels et efficacité énergétique : les nouvelles possibilités de financement pour le logement*
- *Directive sur les énergies renouvelables, la Commission européenne publie une décision sur l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre*
- *Convention des Maires pour l'efficacité énergétique et le changement climatique : la Commission européenne publie un modèle de plan d'action visant à accompagner les signataires*
- *Modification des conditions d'activation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation*
- *Communication de la Commission européenne sur l'avenir des transports - séminaire du CCRE et du GART sur le financement des transports urbains*
- *Résultats de la consultation de la Commission européenne sur l'avenir de la cohésion territoriale*

Appels à propositions

- *Appels à projets 2010-2012 de soutien à l'action internationale des collectivités territoriales du Ministère des Affaires étrangères et européennes (DAECL)*
- *Nouvel appel à propositions du programme Culture*
- *Programme URBACT : 2^{ème} appel à projets pour la création de réseaux thématiques et de groupes de travail*
- *Premier appel à propositions du programme "Bassin Maritime Méditerranéen"*
- *Life Plus 2009 : la compétition est ouverte !*

Activités de l'AFCCRE

- *1^{ère} Rencontre nationale jumelages et partenariats : "Echanger, partager, innover : pour une Europe ouverte à tous", Tours, les 11 et 12 septembre 2009*
- *Commission franco-allemande de l'AFCCRE : journées de Stuttgart, les 29 et 30 juin*
- *Séminaire international sur la coopération décentralisée France/Bosnie-Herzégovine, les 24 et 25 juin*
- *10^{èmes} Assises de la Coopération décentralisée franco-slovaque, les 11 et 12 juin*
- *Réunion d'échanges sur la mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 11 juin*
- *Mobilisation des gouvernements locaux et régionaux sur le changement climatique lors du Sommet de Copenhague (2-4 juin 2009)*
- *Réunion de la Commission Europe et services publics locaux, Paris le 18 mai 2009*
- *Fonds européens et changements climatiques : "recueil pratique" de l'AFCCRE*

À suivre ...

- *"Les réalisations de la politique régionale" : bilan de la période 2004-2009*
- *Comité des Régions : adoption d'un Livre Blanc sur la gouvernance à multi-niveaux*
- *La Commission européenne adopte le 6ème rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale*
- *Bilan et capitalisation d'Interreg III*
- *La Plateforme européenne des Autorités locales et régionales, le 5 octobre à Lyon*
- *2^{ème} rencontre franco-russe des collectivités territoriales, les 22 et 23 octobre à Saint-Petersbourg*
- *Journées européennes du développement, les 22 et 24 octobre 2009 à Stockholm*
- *Assises européennes de la Coopération décentralisée, 2 décembre 2009 à Bruxelles*
- *6^{ème} Conférence européenne des villes durables en mai 2010 à Dunkerque*

Et le tableau des appels à propositions en cours

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Siège social : 30, rue d'Alsace-Lorraine - F-45000 Orléans

Tél : (33) 02 38 77 83 83 - Fax : (33) 02 38 77 21 03 - Mél : ccrefrance@afccre.org

Siret : 784 719 049 00032 - APE : 913E

Politiques et réglementations communautaires

Séance inaugurale du Parlement européen : le polonais Jerzy BUZEK a été élu Président, répartition des parlementaires français dans les commissions

Les 736 députés élus le 7 juin dernier au Parlement européen, parmi lesquels 72 français ont fait leur "rentrée" à Strasbourg les 14, 15 et 16 juillet pour la séance plénière inaugurale.

A cette occasion, les parlementaires ont élu leur nouveau Président, le Polonais Jerzy BUZEK, membre du PPE, à la suite d'un accord technique avec le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (ex PSE) qui devrait prendre la tête du Parlement européen dans deux ans et demi. A la même occasion, l'Assemblée a élu 14 Vice-Présidents du Parlement européen parmi lesquels on ne compte aucun français.

La répartition des membres du Parlement européen dans les différents groupes politiques est désormais connue. A l'instar de la dernière mandature, les 736 députés européens se répartissent en sept groupes parlementaires :

- **PPE** : Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) : 29 membres français issus de l'UMP sur 265
- **APSD** : Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates (ex PSE) : 14 membres français issus du PS sur 184

- **ADLE** : Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe : 6 membres français issus du MoDem sur 84
- **Verts** : Groupe des Verts/Alliance libre européenne : 14 membres français issus d'Europe Ecologie sur 55
- **RCE** : Conservateurs et Réformistes européens (né d'une scission avec le PPE) : 55 membres (aucun français)
- **GUE/ NGL** : Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique : 5 membres français issus du Front de Gauche sur 35
- **ELD** : Groupe Europe de la liberté et de la démocratie (ancien groupe Indépendance et Démocratie) : 1 membre français (MPF) sur 32
- **NI** : Non inscrits : 3 membres français (notamment FN) sur 26

La répartition des parlementaires ainsi que les présidences des différentes commissions parlementaires commencent par ailleurs à être connues.

A la date de rédaction du Flash Info, les commissions suivantes étaient constituées :

COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	DEPUTES FRANÇAIS
Commission des Affaires étrangères	Dominique Baudis (PPE) et Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL) - Vices-Présidents , Arnaud Danjean (PPE), Vincent Peillon (PSE), Nicole Kiil-Nielsen (Verts/ALE),
Sous-Commission Droits de l'homme	Jean-Luc Mélenchon (GUE/NGL)
Sous-Commission Sécurité et défense"	Arnaud Danjean (PPE) – Président (à confirmer)
Commission du développement	Eva Joly (Verts/ALE) – Présidente (à confirmer) , Michèle Striffler (PPE), Maurice Ponga (PPE), Patrice Tirolien (APSD), Catherine Grèze (Verts/ALE), Philippe De Villiers (ELD)
Commission du Commerce international	Yannick Jadot (Verts/ALE) – Vice-Président , Tokia Saïfi (PPE), Arif Kader (APSD), Harlem Désir (APSD), Marielle De Sarnez (ADLE),
Commission des Budgets	Alain Lamassoure (PPE) – Président , Damien Abad (PPE), Dominique Riquet (PPE), Estelle Grelier (APSD), Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE)
Commission du Contrôle budgétaire	Jean-Pierre Audy (PPE)
Commission des Affaires économiques et monétaires	Rachida Dati (PPE), Jean-Paul Gauzès (PPE), Liem Hoang-Ngoc (APSD), Sylvie Goulard (ADLE), Pascal Canfin (Verts/ALE), Eva Joly (Verts/ALE)
Commission de l'Emploi et des Affaires sociales	Pervenche Bérès (APSD) - Présidente , Pascale Gruny (PPE), Elisabeth Morin-Chartier (PPE), Jean-Luc Bennahmias (Verts/ALE), Karima Delli (Verts/ALE), Patrick Le Hyaric (GUE/NGL), Marine Le Pen (NI)
Commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire	Corinne Lepage (ADLE) – Vice-Présidente , Françoise Grossetête (PPE), Catherine Soullie (PPE), Gilles Pargneaux (APSD), Sandrine Bélier (Verts/ALE)
Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie	Jean-Pierre Audy (PPE), Gaston Franco (PPE), Henri Weber (APSD), Michèle Rivasi (Verts/ALE), Jacky Hénin (GUE/NGL)

Commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs	Bernadette Vergnaud (APSD) – Vice-Présidente , Philippe Juvin (PPE), Robert Rochefort (ADLE)
Commission du Transport et du Tourisme	Dominique Riquet (PPE), Dominique Vlasto (PPE), Bruno Gollnisch (NI)
Commission du Développement régional	Sophie Briard-Auconie (PPE), Alain Cadec (PPE), François Alfonsi (Verts/ALE), Karima Delli (Verts/ALE), Elie Hoarau (GUE/NGL)
Commission de l'Agriculture et du Développement rural	Christophe Béchu (PPE), Michel Dantin (PPE), Stéphane Le Foll (APSD), José Bové (Verts/ALE)
Commission de la Pêche	Joseph Daul (PPE), Catherine Trautmann (APSD), Jean-Marie Le Pen (NI)
Commission de la Culture et de l'Education	Jean-Marie Cavada (PPE), Marie-Thérèse Sanchez-Schmid (PPE), Malika Benarab-Attou (Verts/ALE), Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL)
Commission des Affaires juridiques	Marielle Gallo (PPE), Françoise Castex (APSD)
Commission des Libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures	Véronique Mathieu (PPE), Sylvie Guillaume (APSD), Nathalie Griesbeck (ADLE), Hélène Flautre (Verts/ALE)
Commission des Affaires constitutionnelles	Michel Barnier (PPE)
Commission des Droits de la femme et de l'égalité des genres	Philippe Juvin (PPE)
Commission des Pétitions	Pascale Gruny (PPE)

↪ A noter que quatre commissions ou sous-commissions seraient présidées par des Français : Alain LAMASSOURE pour "Budgets", Pervenche BERES pour "Emploi et Affaires sociales", Arnaud DANJEAN pour "Sécurité et défense" et Eva JOLY pour "Développement".

Coopération entre entités publiques : la Cour de justice rend un nouvel arrêt favorable aux pouvoirs locaux

Après les arrêts "Commission contre Irlande" en novembre 2007 et "Coditel Brabant" en novembre 2008 (Flash Info 4/2008), la Cour de Justice vient de rendre un nouvel arrêt le 9 juin 2009 (C-480/06) dans le cadre d'un contentieux opposant la République fédérale d'Allemagne à la Commission européenne. En l'espèce, la Commission européenne contestait l'attribution, sans mise en concurrence, par quatre Kreise (circonscription administrative supra communale), d'un contrat relatif à l'élimination de leurs déchets au service de voirie de la ville de Hambourg.

Selon la Commission européenne, il s'agissait d'un marché de services concerné par l'application de la directive 92/50 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, applicable au moment des faits.

La République fédérale d'Allemagne contestait les arguments de la Commission aux motifs que le contrat en question visait l'exécution en commun d'une mission de service public (relative à l'élimination des déchets ménagers) qui incombait aux Kreise et à la ville de Hambourg et qui n'affectait pas le marché et ne relevait donc pas du droit des marchés publics.

Si la Cour de Justice rejette en l'espèce l'application de sa jurisprudence en matière de prestation "in house" qui permet une attribution sans mise en

concurrence, elle reconnaît que le contrat passé entre les services de voirie de la ville de Hambourg et les Kreise "doit être analysé comme l'aboutissement d'une démarche de coopération intercommunale (...) et qu'il comporte des exigences propres à assurer la mission d'élimination des déchets".

Par ailleurs, la Cour de Justice souligne, au sujet des dispositions financières du contrat, qu'elles correspondent "au remboursement de la part des charges incombant aux Kreise", payées en l'occurrence par les services de la ville à l'exploitant de l'installation de valorisation des déchets.

Elle précise enfin, avant de rejeter le recours de la Commission européenne, "que le droit communautaire n'impose nullement aux autorités publiques, pour assurer en commun leurs missions de service public, de recourir à une forme juridique particulière. D'autre part, pareille collaboration entre autorités publiques ne saurait remettre en cause l'objectif principal des règles communautaires en matière de marchés publics, à savoir la libre circulation des services et l'ouverture à la concurrence non faussée dans tous les États membres dès lors que la mise en œuvre de cette coopération est uniquement régie par des considérations et des exigences propres à la poursuite d'objectifs d'intérêt public".

L'on ne peut que se réjouir de la teneur des conclusions de cet arrêt (même si des revirements de jurisprudence peuvent se produire).

Elles rejoignent en effet les arguments défendus par la France et l'ensemble des associations françaises de pouvoirs locaux et régionaux, parmi lesquelles l'AFCCRE, dans le contexte de "suspicion" qui entoure la question de l'intercommunalité en France.

Rappelons, en effet, que la Commission européenne a émis plusieurs avis tendant à remettre en cause les dispositions du Code Général des Collectivités

Territoriales (CGCT) autorisant la mise à disposition des services d'une commune membre à un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) ou à un syndicat mixte.

 **L'arrêt de la CJ est disponible sur simple demande.**

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

■ **Recours à un prestataire privé dans le cadre d'un PPP (SEM), la Cour de Justice est sur le point de se prononcer**

Il s'agit en l'occurrence d'une question préjudicielle posée par la Tribunal administratif de la Région de Sicile au sujet de laquelle l'avocat général près la Cour vient de rendre ses conclusions (C-196/08).

L'analyse porte sur la compatibilité avec la réglementation et les principes européens en matière de concurrence (directives marchés publics, libre prestation de service, non discrimination, etc ...), de l'attribution directe d'un service de gestion de l'eau par la Province de Ragusa et plusieurs municipalités (rassemblées au sein de la Conférence des Maires et du Président de la Province), à une SEM dont le partenaire privé a été désigné à la suite d'un appel d'offres visant à sélectionner l'entreprise mais aussi à lui confier l'exploitation du service et l'exécution des travaux correspondants. La procédure engagée a par la suite été annulée, les autorités craignant qu'elle ne soit pas conforme à la réglementation européenne.

Cette annulation a fait l'objet d'un recours par l'une des entreprises qui avait candidaté dans le cadre de l'appel d'offres. C'est dans le cadre de ce recours que la question préjudicielle a été posée à la Cour de Justice.

Dans ses conclusions, l'avocat général précise notamment (conformément à la jurisprudence de la Cour) que l'activité d'une société dont le capital n'est pas exclusivement public se situe, par définition, en dehors du champ des critères "in house", le critère du contrôle analogue ne pouvant être respecté. Il propose de déclarer conforme aux principes et règles européennes en matière de concurrence, l'attribution directe d'un service public impliquant la réalisation préalable de certains travaux à une société à capital mixte, public et privé, spécialement créée à cette fin, pourvu que les conditions suivantes soient remplies :

- la société garde cet objet social unique pendant toute son existence ;

- l'associé privé est choisi sur appel d'offres public, après vérification des conditions financières, techniques, opérationnelles et de gestion, ainsi que des caractéristiques de son offre au regard du service à prester ;
- l'associé privé assume, en tant que partenaire industriel, la prestation du service et l'exécution des travaux ;
- la procédure d'appel d'offres est conforme aux principes de libre concurrence, de transparence et d'égalité de traitement imposés par le droit communautaire pour les concessions et il respecte, le cas échéant, les règles de publicité et d'attribution propres aux marchés publics.

Ces conclusions s'inscrivent, tout en précisant les conditions de mises en œuvre, dans la droite ligne de la communication interprétative adoptée par la Commission européenne le 5 février 2008 concernant l'application du droit communautaire des marchés publics et concessions aux partenariats public-privé institutionnalisés (cf. flash info 1'2008). Elles font par ailleurs écho à la future loi pour le développement des sociétés publiques locales qui en France devrait bientôt répondre à la problématique des contrats "in house" entre une collectivité et une société publique. Cette loi prévoit en effet que ces sociétés, dont la totalité du capital serait détenue par des collectivités et leurs groupements, réaliseront exclusivement leurs activités pour le compte de leurs actionnaires, respectant ainsi les exigences européennes en la matière. La proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par les sénateurs le 4 juin dernier en première lecture, puis transmise à l'Assemblée Nationale.

 **Les conclusions de l'avocat général sont disponibles sur simple demande.**

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

Fond structurels et efficacité énergétique : les nouvelles possibilités de financement pour le logement

Le CCRE et le Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS) ont organisé le 22 juin dernier un séminaire à Bruxelles sur les possibilités d'intervention du FEDER en matière d'efficacité énergétique dans les logements.

Comme signalé dans nos précédents Flash-info, le règlement FEDER (article 7) récemment modifié, ouvre la possibilité d'affecter jusqu'à 4% de l'enveloppe attribué à la France pour des opérations visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements existants, dans une logique de cohésion sociale (ciblage sur le parc social).

Parmi les intervenants, figuraient ainsi Dirk AHNER, Directeur pour la Politique régionale de la Commission européenne, Thierry REPENTIN, Président de l'Union sociale pour l'Habitat, Carola GUNNARSON, Maire de Sala (Suède), Rapporteuse sur la politique de cohésion au CCRE, Michael SCHNEIDER, Président de la Commission Cohésion territoriale du Comité des Régions, Gérard MAGNIN, Directeur exécutif d'Energie-Cités.

Ceux-ci ont en particulier souligné le rôle majeur joué par le secteur du bâtiment dans la lutte contre les changements climatiques puisque celui-ci représente 40% de la consommation énergétique de l'Union et 36% des émissions de gaz à effet de serre.

Les participants ont rappelé les conditions encadrant cette nouvelle disposition offerte par le règlement FEDER :

- Les financements consacrés à ce thème ne devront pas dépasser 4% de l'enveloppe nationale, ce qui représente 320 millions d'euros pour 4 ans (2009-2013). On estime à environ 100 000 le nombre de logements sociaux qui

pourraient être concernés en France (sur un total de 4,2 millions) ;

- Par dossier, le financement FEDER couvrirait environ 20% des coûts (c'est un effet levier qui est recherché). Le coût global d'un dossier "efficacité énergétique" est estimé à 15 000 euros ;
- Les dépenses éligibles concerneraient notamment les travaux d'isolation (fenêtres, portes sur les parties communes) ou l'installation de chaufferies utilisant les énergies renouvelables. Il appartiendra à chaque État de définir les critères précis de sélection des dossiers ;
- Enfin, cette possibilité est optionnelle. Il est de la responsabilité des autorités de gestion de chaque programme opérationnel (PO) de choisir ou non de modifier en conséquence leur programme.

En ce qui concerne la France, une circulaire devrait être adressée aux préfets de Régions, précisant les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle disposition et les encourageant à procéder aux modifications appropriées des PO.

D'ores-et-déjà, un certain nombre de régions ont annoncé qu'elles saisiraient cette opportunité en activant les financements du FEDER dans le cadre d'un appel à projet ou en les ciblant sur des "parcs" cibles (les gros consommateurs d'énergie notamment).

 **Le dispositif devrait être opérationnel en région à partir de la rentrée de septembre 2009.**

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

Directive sur les énergies renouvelables, la Commission européenne publie une décision sur l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre

Conformément à la directive du 23 avril 2009 relative à la promotion des énergies renouvelables adoptée dans la cadre du paquet énergie climat (publiée au JOUE L 140 du 5 juin 2009), la Commission européenne a adopté une décision le 30 juin 2009 portant encadrement des plans nationaux de mise en œuvre de la directive qui doivent être formalisés et transmis au plus tard le 30 juin 2010. Il s'agit d'un modèle destiné à accompagner les États membres dans l'élaboration de leur plan d'action national et la description de la stratégie choisie pour atteindre les objectifs en matière d'énergies renouvelables fixés pour 2020.

La directive assigne à chaque État membre des objectifs nationaux contraignants dans le but de parvenir à une part de 20% de sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'Europe d'ici à 2020. L'objectif assigné à la France est de 23%.

Dans cette perspective, les plans d'action nationaux doivent faire état des objectifs nationaux que les États membres se sont fixés en ce qui concerne la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et consommée dans les transports, la production

d'électricité et la climatisation en 2020, ainsi que la trajectoire choisie pour atteindre ces objectifs. Ils doivent détailler les politiques nationales, régionales et locales visant à développer les ressources de biomasse existantes et à mettre en œuvre des dispositifs en faveur de la durabilité des biocarburants, tout en tenant compte des effets d'autres mesures liées à l'efficacité énergétique. Les plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables ont également pour mission de décrire les politiques nationales, régionales et locales concernant les mesures de facilitation telles que les

procédures administratives revues, les codes en matière de construction, l'information et la formation, le développement et la disponibilité des infrastructures énergétiques, les régimes d'aides et les mesures de flexibilité.

 **La décision est disponible (en anglais) sur simple demande.**

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

■ **Convention des Maires pour l'efficacité énergétique et le changement climatique : la Commission européenne publie un modèle de plan d'action visant à accompagner les signataires**

La Commission européenne vient de mettre en ligne un modèle de plan d'action visant à accompagner les signataires de la Convention. Ce document devrait leur permettre d'identifier et de renseigner les actions concrètes à mettre en œuvre afin d'atteindre leurs engagements et à les évaluer de façon périodique. Il doit être remis à la Commission européenne afin qu'elle puisse « évaluer » la bonne mise en œuvre de la Convention. Ce modèle s'accompagne d'instructions visant à faciliter son utilisation.

Pour rappel, cette initiative, lancée par la Commission européenne à l'occasion de la dernière édition de la semaine européenne de l'énergie durable (cf flash info 1'2009) vise à encourager et à accompagner les collectivités territoriales qui souhaitent, à leur échelle, s'engager de façon formelle à aller au-delà des objectifs européens en matière d'efficacité énergétique et de réduction des

émissions de CO₂, participer activement à l'échange d'information et d'expériences avec l'ensemble des collectivités européennes signataires et bénéficier du soutien méthodologique de la Commission européenne. Ce soutien est assuré par un consortium conduit par l'Association Energies Cités dans lequel figure notamment notre organisation européenne, le CCRE.

 **Les documents sont uniquement disponibles en anglais pour le moment et téléchargeables sur le site de la Convention :**
http://www.eumayors.eu/articles/show_en.htm?id=23

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

■ **Modification des conditions d'activation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**

Depuis le 1^{er} mai 2009, le cadre d'intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a fait l'objet d'un assouplissement afin de répondre à la crise économique et financière.

Les modifications apportées visent à améliorer l'efficacité du Fonds :

- en abaissant le seuil de recevabilité des demandes d'aide par le Fonds de 1000 à 500 travailleurs licenciés ;
- en portant la durée de l'aide à 24 mois (alors qu'elle n'est que de 12 mois actuellement) afin de garantir un délai suffisant pour que les mesures de réinsertion professionnelle, en particulier celles en direction des travailleurs les plus vulnérables, déploient leur pleine efficacité ;

- en élevant la contribution financière de l'Union européenne de 50% à 75% afin de prendre en compte la nature urgente de la contribution (l'autre partie étant payée par les États membres) ;
- en élargissant temporairement les conditions d'admissibilité à un soutien par le FEM de sorte à inclure les travailleurs touchés par la crise économique et financière et à ne plus limiter l'aide (comme c'est le cas actuellement) à ceux qui perdent leur emploi en raison de modifications dans la structure du commerce mondial.

Pour mémoire, le FEM, créé en 2006, vise à soutenir les travailleurs, principalement dans les régions et secteurs touchés par l'ouverture à "l'économie mondialisée". Il est constitué d'une dotation annuelle

maximale de 500 millions d'euros destinée à la réinsertion professionnelle de 35 000 à 50 000 travailleurs. L'objectif du FEM vise à apporter une aide individuelle ponctuelle et limitée dans le temps aux travailleurs "personnellement et sévèrement touchés par des licenciements résultant des transformations profondes dans les échanges commerciaux internationaux". À terme, les mesures prévues par le Fonds ont pour but d'aider ceux-ci à trouver un nouvel emploi et à le conserver.

Les demandes sont introduites par les États membres. Il apparaît néanmoins que le FEM, jusqu'à présent, a été assez peu utilisé, en raison notamment de conditions très restrictives de mise en œuvre, d'où les propositions d'assouplissement proposées par la Commission européenne en décembre 2008 et qui trouvent leur traduction opérationnelle depuis le 1^{er} mai 2009.

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

■ Communication de la Commission européenne sur l'avenir des transports – séminaire du CCRE et du GART sur le financement des transports urbains

Le 17 juin, la Commission européenne a publié une communication, intitulée "*Un avenir durable pour les transports: vers un système intégré, convivial et fondé sur la technologie*", détaillant sa vision stratégique sur l'avenir du secteur en Europe.

Cette communication marque le lancement d'une vaste consultation publique, ouverte jusqu'au 30 septembre 2009 sur le site :

http://ec.europa.eu/transport/strategies/2009_future_of_transport_en.htm

Les résultats de cette consultation seront présentés à l'occasion d'une conférence qui réunira les acteurs du secteur en automne 2009. Sur la base des contributions reçues des acteurs concernés, du Parlement européen et du Conseil, la Commission publiera en 2010 un livre blanc qui définira les mesures stratégiques à adopter dans le courant de la décennie 2010-2020.

D'ores et déjà, la communication suscite un certain nombre de critiques, au regard, notamment de sa faiblesse en termes d'objectifs politiques et de propositions, le document s'apparentant davantage à un simple catalogue de "constats".

En ce qui concerne la question des financements, la Commission européenne indique ainsi "qu'il est à prévoir que le secteur du transport devra de plus en plus s'autofinancer, en ce qui concerne notamment les infrastructures". Dans cette optique, Commission a proposé, par exemple, une stratégie graduelle pour

l'internalisation des coûts externes dans tous les modes de transport (supportés donc par l'utilisateur). Parallèlement, elle limite l'intervention financière de l'Union (PCRD, fonds structurels...) aux seuls échanges de bonnes pratiques.

Le même jour, afin de répondre à cette question cruciale, le CCRE et le GART organisaient à Paris un colloque sur "Les financements des transports collectifs urbains en Europe", destiné à stimuler les échanges d'expériences sur les systèmes de financement des transports. Parmi les intervenants, figuraient notamment Roland RIES, Maire de Strasbourg et Président du GART, Walter PEER, conseiller municipal d'Innsbruck et rapporteur du CCRE sur les transports, Charles-Eric LEMAIGNEN, Président de la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire et Keith WITHMORE, Vice-président de l'autorité organisatrice des transports du Grand Manchester.

Cette conférence a notamment permis de dresser le constat inquiétant que les autorités organisatrices de transports faisaient de plus en plus appel au budget principal des collectivités territoriales pour équilibrer leur budget alors que ces dernières disposaient, partout en Europe, de marges de manœuvres financières de plus en plus limitées.

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

■ Résultats de la consultation de la Commission européenne sur l'avenir de la cohésion territoriale

La présentation par la Commission européenne des résultats de la consultation sur l'avenir de la cohésion territoriale en Europe, à l'occasion de la publication du 6^{ème} rapport d'étape sur la cohésion (cf. autre article du Flash Info rubrique "A suivre"), ne manquera pas de susciter des réactions.

Faisant suite à la consultation qu'elle a lancée en octobre 2008, la Commission a en effet reçu 391 réponses, dont des contributions de tous les États membres, de près de 100 autorités régionales, de plus de 150 associations régionales et locales ainsi que de villes, de partenaires économiques et sociaux,

d'organisations de la société civile, d'institutions de recherche et de particuliers.

Cette mobilisation sans précédent, sur un sujet majeur pour les collectivités territoriales, aurait justifié, selon l'AFCCRE, une analyse plus poussée. Les 3 pages du rapport consacrés aux résultats de la consultation sont à mettre en perspective avec la communication " de masse" liée à la publication des 250 pages du rapport Barca, du nom de l'économiste italien, expert indépendant chargé par la Commission européenne d'élaborer des propositions pour la future politique de cohésion.

En ce qui concerne la consultation sur l'avenir de la cohésion territoriale, la Commission européenne identifie les enseignements suivants :

- La cohésion territoriale complète et renforce la cohésion économique et sociale et est associée aux notions d'approche intégrée, de gouvernance à plusieurs niveaux et de partenariat ;
- La coordination en matière de cohésion peut être améliorée par le recours accru à une gouvernance à plusieurs niveaux ;
- La dimension solidaire de la cohésion territoriale est, pour certaine contribution, une dimension territoriale du modèle social européen ;
- Plusieurs contributions suggèrent de relier la cohésion territoriale à un petit nombre de caractéristiques géographiques susceptibles d'avoir une influence sur le développement des territoires et proposent la mise en place de stratégies communautaires globales en faveur des territoires concernés ;
- Certains problèmes spécifiques (exclusion sociale, étalement urbain, accessibilité des services ou risque d'inondation) nécessitent des

réponses stratégiques à différents niveaux territoriaux ;

- Beaucoup souhaitent le renforcement de la coopération interrégionale (en particulier INTERREG C et URBACT), notamment par le travail en réseau et la recherche comparative des meilleures méthodes pour résoudre les problèmes indépendamment des frontières administratives.

Rappelons que c'est à l'occasion de cette consultation que l'AFCCRE, sous l'impulsion de Pierre JARLIER, Sénateur-Maire de Saint-Flour et Président de la Commission cohésion territoriale, a présenté sa proposition de "**Pacte territorial entre l'Europe et les élus locaux et régionaux**" (Cf. nos précédents Flash-infos), articulé autour de trois piliers : le développement économique et durable de l'ensemble des territoires européens, la sauvegarde et la promotion de services publics de qualité et accessibles à tous, la réalisation de l'Europe du citoyen.

Selon l'AFCCRE, il est essentiel en effet de ne pas limiter la réflexion sur la cohésion territoriale à la seule mise en œuvre des fonds structurels, au regard de l'impact majeur qu'ont désormais l'ensemble des politiques européennes sur nos territoires.

 **Les versions électroniques du rapport Barca (cité dans l'article) et du 6^{ème} rapport d'étape sur la cohésion sont disponibles auprès du Secrétariat de l'AFCCRE.**

 **Le "Pacte territorial entre l'Europe et les élus locaux et régionaux" peut également vous être transmis sur simple demande.**

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

Appels à propositions

■ Appels à projets 2010-2012 de soutien à l'action internationale des collectivités territoriales du Ministère des Affaires étrangères et européennes (DAECL)

Lors de la séance de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) du 8 juillet 2009, le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie M. Alain JOYANDET a présenté les axes retenus pour le prochain appel à projets triennal pour la période 2010-2012 du Ministère des Affaires étrangères et européennes. Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales françaises dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères.

Il correspond aux priorités de l'Etat français en matière de développement et de coopération et aux domaines d'excellence des collectivités territoriales. Les priorités retenues par le MAEE sont à la fois géographiques : *Pays de l'Afrique subsaharienne, Madagascar, les Comores et Haïti; les pays membres de l'Union pour la Méditerranée hors pays de l'Union européenne; les pays éligibles à l'aide publique au développement; les pays émergents* – et thématiques: *développement économique, gouvernance, agriculture et alimentation, eau et assainissement, tourisme, fracture numérique.*

Parmi les autres priorités plus transversales annoncées par le Secrétaire d'Etat, une place importante est accordée à la mutualisation et à l'évaluation de l'efficacité des actions de coopération décentralisée. La complémentarité avec l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que l'intégration des jeunes dans les projets font également partis des priorités.

Le partenariat avec les Régions, notamment via les réseaux régionaux destinés à regrouper collectivités territoriales et associations actives dans la coopération internationale ou via la constitution de fonds conjoints Etat-Région, sera maintenu.

Les projets devront durer trois ans. Cependant, à titre dérogatoire notamment pour les collectivités territoriales n'étant pas en mesure d'inscrire leur action dans un cadre triennal, il sera possible de déposer des dossiers pour une période d'un an.

Par ailleurs concernant la "*coopération européenne*" (anciennement ligne 185), cette ligne est supprimée. Les pays membres de l'Union européenne sont exclus de ce futur appel; les cofinancements seront désormais à rechercher auprès de l'Union européenne. Néanmoins, il est envisagé qu'une

facilité financière soit ouverte à l'aide au montage de projets européens afin de produire un effet levier.

Le dépôt des dossiers devra être effectué **avant le 15 février 2010**, en ligne, selon la même procédure dématérialisée qu'en 2009, à l'adresse www.diplomatie.gouv.fr/cncd. L'appel à projets devrait être ouvert courant du second semestre 2009 afin de laisser le maximum de temps aux collectivités territoriales de répondre à cet appel à projets.

Enfin lors de cette séance de la CNCD, a été présenté **l'atlas français de la coopération décentralisée**. Cet atlas qui recense près de 12000 projets de coopération décentralisée, menés par plus de 4700 collectivités territoriales françaises avec 9800 collectivités partenaires dans 138 pays, constitue un instrument au service de la cohérence et de l'efficacité des actions extérieures des collectivités territoriales. Cet outil sera mis en ligne sur le site Internet de la CNCD à partir du 28 juillet prochain et permettra à tous d'identifier les projets de coopération décentralisée menés à travers le monde.

Informations disponibles en ligne sur le site de la CNCD www.diplomatie.gouv.fr/cncd

Info + : Pierre LECOMTE
pierre.lecomte@afccre.org

Nouvel appel à propositions du programme Culture

La Commission européenne a publié le 3 juillet 2009 un appel à propositions dans le cadre du programme Culture 2007-2013, au titre des volets "soutien de projets culturels" et "soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture".

Le présent appel à propositions couvre les volets suivants du programme Culture :

1. Soutien de projets culturels (volet 1)

Il s'agit de soutenir des organismes culturels (théâtres, musées, instituts, collectivités territoriales...) pour des projets de coopération transnationaux et de création et de mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques.

2. Soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture (volet 2)

Les organismes culturels travaillant ou souhaitant travailler dans le domaine de la culture au niveau européen peuvent bénéficier d'un soutien pour financer leurs frais de fonctionnement. Ce volet vise des organismes qui contribuent à promouvoir une expérience culturelle commune ayant une véritable dimension européenne.

Les candidats éligibles doivent être des organismes publics ou privés et dont l'activité principale se situe dans le domaine de la culture (secteur culturel et secteur de la création), et ayant leur siège social dans un des pays éligibles, à savoir :

- les 27 États membres de l'Union européenne (UE),
- les trois pays de l'AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège),
- les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne (la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Turquie) plus la Serbie.

Le programme est doté d'un budget total de 400 millions d'euros pour la période 2007-2013.

Les dotations annuelles totales peuvent, selon l'année, varier d'environ 43 millions d'euros à environ 58 millions d'euros.

Selon les mesures, l'aide communautaire peut atteindre 500 000 euros, couvrant 50% des dépenses éligibles.

Les dates de soumission des projets varient suivant le volet concerné, **du 1^{er} octobre 2009 au 1^{er} mai 2010**.

La Commission européenne a publié par ailleurs un Guide du programme Culture pour la période 2007-2013. Ce document est disponible en ligne sur le site de la Direction générale Éducation et Culture et détaille entre autres les grandes orientations du programme, les procédures de sélection ainsi que les conditions financières, à l'adresse suivante :

http://eacea.ec.europa.eu/culture/guide/documents/culture_programme_guide_fr.pdf

Info + : <http://www.relais-culture-europe.org>
Agence exécutive "Éducation, audiovisuel et culture"
http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_en.htm

■ Programme URBACT : 2^{ème} appel à projets pour la création de réseaux thématiques et de groupes de travail

URBACT est un programme européen financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui a vocation à favoriser l'échange d'expériences entre les villes européennes, en tirer les leçons et en diffuser les connaissances acquises en matière de développement urbain durable.

Deuxième cycle du Programme, URBACT II (2007-2013) succède à URBACT I (2002-2006) qui avait réuni 217 villes d'Europe autour de 38 projets différents.

Le Comité de suivi URBACT II du 20 mai 2009 a décidé de lancer un nouvel appel à projets pour la création de 12 nouveaux Réseaux thématiques et de 3 nouveaux groupes de travail.

Les projets approuvés devront se consacrer à l'échange et l'apprentissage entre villes européennes et autres acteurs urbains, à capitaliser des savoirs ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière de développement urbain durable et intégré. En mettant en place des Groupes de soutien local, en produisant des Plans d'action locale et à travers des réseaux transnationaux, ces projets auront un impact sur les politiques locales et doivent être liés aux

Programmes opérationnels de mise en œuvre du FEDER.

Cet appel a pour objectif de soutenir les villes européennes dans la gestion des deux défis majeurs actuels à savoir la crise économique et ses conséquences ainsi que le changement climatique et ses effets. Toutes les propositions de projet doivent se référer à l'un ou les deux de ses défis. De plus, les propositions de projet doivent porter sur l'une des 16 thématiques prioritaires définies pour cet appel.

Les propositions de projets doivent être envoyées au Secrétariat URBACT avant le **25 septembre 2009**. Les projets éligibles seront soumis au Comité de Suivi pour approbation de la phase de développement le 24 novembre 2009. Les Chefs de file et les Experts référents des projets approuvés devront participer à un séminaire de formation à Paris les 10 et 11 décembre 2009.

De plus amples information sur URBACT et sur cet appel à propositions peuvent être obtenues sur le site internet du programme : <http://urbact.eu>

Info + : **Christophe MOREUX**
christophe.moreux@afccre.org

■ Premier appel à propositions du programme "Bassin Maritime Méditerranéen"

Le programme "multilatéral de coopération transfrontalière Bassin Maritime Méditerranée" relève de l'Instrument Financier Européen de Voisinage et Partenariat (IEVP) pour la période 2007-2013. Les régions de l'Union européenne (UE) et celles des Pays partenaires situées le long des côtes méditerranéennes sont éligibles. Il est géré par la Région Sardaigne. Ce programme, doté de 173 millions de FEDER, a pour objectif de contribuer à promouvoir un processus de coopération durable au niveau du Bassin Méditerranéen et ainsi de développer une zone de paix, stabilité et de prospérité. Le premier appel à projet a été lancé le 19 mai 2009.

Les projets doivent associer au minimum 3 partenaires, dont au moins un Pays méditerranéen de l'Union européenne et un pays partenaire

méditerranée, dans les domaines du développement socio-économique, de la planification territoriale, de l'environnement, des énergies renouvelables, de l'amélioration des conditions de circulation, de la promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale.

Le budget alloué à ce premier appel à propositions s'élève à 32.811.784 euros, centré sur les priorités suivantes :

- Promotion du développement socio-économique et renforcement des territoires : 40% du budget total, soit 13 124 714 euros
- Promotion de la durabilité environnementale au niveau du Bassin 30% du budget total, soit 9 843 535 euros.

Le total des coûts éligibles des projets doit être compris entre un minimum de 500 000 euros et un maximum de 2 000 000 euros.

La contribution du Programme couvre jusqu'à 90% du total des coûts éligibles des projets. Le pourcentage restant, qui ne peut être inférieur à 10% du total des coûts éligibles du projet, doit être fourni par les ressources propres des partenaires du projet, ou par des sources publiques et privées autres que celles du budget européen et du Fonds Européen de Développement. Au moins 50% du total des coûts éligibles d'un projet doit être destiné à des activités

prises en œuvre dans les Pays partenaires méditerranéens. La durée prévue d'un projet ne doit pas excéder 48 mois.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **16 septembre 2009**.

 **L'ensemble des éléments d'information sur l'appel à projet est disponible sur le site internet du programme :**
<http://www.enpicbcmmed.eu/>

Life Plus 2009 : la compétition est ouverte !

La Commission européenne a publié au JOUE (C 111) du 15 mai 2009 l'appel à propositions dans le cadre du programme Life plus.

Cette année, près de 22 millions d'euros (contre 18 millions d'euros pour l'édition 2008) sur l'enveloppe globale de 250 millions euros, bénéficieront à la France dans le cadre des volets "nature et biodiversité" ; "politique et gouvernance en matière d'environnement" et "information et communication".

Pour rappel, le taux de cofinancement communautaires est fixé pour chacun des trois volets à 50% au maximum des coûts éligibles. Ce taux peut être porté à 75% pour les projets qui dans le cadre du volet "nature et biodiversité" ciblent les habitats et espèces prioritaires visées dans les directives "habitats" et "oiseaux".

La date limite de soumission des propositions, auprès des DIREN pour le volet "nature et biodiversité" et

du MEEDDAT pour les deux autres volets, est fixée au **15 septembre 2009**. Les autorités nationales soumettront ensuite les propositions à la Commission européenne et ce avant le 22 octobre 2009.

Le texte de l'appel à propositions, les guides des candidats et formulaires d'application sont téléchargeables sur le site de la Commission européenne :
<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifepius2009/call/index.htm>

Nota : Une réunion d'information à l'attention des porteurs de projets français s'est tenue à Paris au MEEDDAT (Arche Sud de La Défense) le 22 juin dernier à l'initiative de la Commission européenne. Les documents diffusés à cette occasion sont disponibles sur simple demande.

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

Activités de l'AFCCRE

1^{ère} Rencontre nationale jumelages et partenariats : "Echanger, partager, innover : pour une Europe ouverte à tous", Tours, les 11 et 12 septembre 2009

Dès la fin de la II^{ème} Guerre Mondiale, l'idée de tisser des liens entre les communes, leurs acteurs locaux et leurs habitants est apparue comme une manière concrète d'apporter sa pierre à une Europe qui sortait d'une tragédie et qui esquissait à peine ses contours politiques.

D'innombrables initiatives ont été prises en ce sens par les collectivités territoriales, à travers les jumelages, les partenariats, les réseaux de coopération ... Pourtant, le taux d'abstention record aux dernières élections européennes et les phénomènes de repli sur soi montrent que l'Europe peine de plus en plus à trouver l'adhésion de ses citoyens. Il est plus que jamais nécessaire de

redoubler d'efforts pour rapprocher l'Europe et les Européens.

Il convient de réfléchir à de nouvelles manières de réunir les citoyens autour de projets concrets. Les jumelages et partenariats doivent se moderniser afin de mieux répondre aux défis d'une Europe qui s'est élargie, qui a évolué et qui entend promouvoir ses valeurs dans le reste du monde.

Dans cette perspective, l'AFCCRE organise, avec le soutien de Commission européenne, du Ministère des Affaires étrangères et de la région Centre, la **1^{ère} Rencontre nationale jumelages et partenariats** ouverte aux représentants des collectivités

territoriales françaises engagées ou souhaitant s'engager dans des partenariats européens ou dans le reste du monde.

Le nouveau Ministre des Affaires européennes, Pierre LELLOUCHE a été sollicité pour participer à cette manifestation. Parmi les nombreux intervenants qui ont d'ores et déjà été informés, on peut citer par ailleurs : M. François BONNEAU, Président de la Région Centre, M. Jean GERMAIN, Maire de Tours, Mme Claude ROIRON, Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire, M. Louis LE PENSEC, Ancien Ministre, Président de l'AFCCRE, Mme Catherine GUY-QUINT, ancienne Députée européenne, M. Jérôme BEDIER, Président de la Commission Europe du MEDEF, M. Alain BARRAU, Directeur du Bureau d'Information pour la France du Parlement européen, Mme Catherine LALUMIERE, Présidente de la Fédération Française des Maisons de l'Europe, M. Jeremy SMITH,

Secrétaire Général du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Mme Béatrice ANGRAND, Secrétaire Générale de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, M. Jan OLBRYCHT, Député européen, M. Antoine JOLY, Délégué Général à l'action extérieure des collectivités locales du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, des membres du Parlement européen et des représentants de la Commission européenne.

 **Le programme de la rencontre et le dossier d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'AFCCRE www.afccre.org ou sur simple demande au secrétariat de l'AFCCRE.**

Info + : Philippe TARRISSON
philippe.tarrisson@afccre.org

Commission franco-allemande de l'AFCCRE : journées de Stuttgart, les 29 et 30 juin

La Commission franco-allemande, co-présidée par Sylvie LENOURRICHEL, Vice-Présidente du Conseil Général du Calvados, Maire de Lande sur Drôme, et Reinhardt Sommer, Maire adjoint de Brilon s'est réunie les 29 juin dernier à Stuttgart.

Animée conjointement par l'AFCCRE et son partenaire le Rat der Gemeinden und Regionen Europas, section allemande du CCRE, la Commission franco-allemande est composée d'élus des deux pays afin de dialoguer sur des questions d'intérêt commun et de renforcer l'amitié franco-allemande.

A l'ouverture des travaux, le Maire de Stuttgart Wolfgang Schuster a rappelé que **"les jumelages franco-allemands offraient une contribution importante à la diversité des langues et des cultures en Europe, et qu'ils permettaient d'écrire son histoire en commun."** Jérémy Smith, Secrétaire Général du CCRE a quant à lui évoqué **"l'importance capitale des jumelages franco-allemands au sein du mouvement des jumelages européens et aux yeux du CCRE"**.

Les élus français et allemands ont procédé à un échange de vues sur le récent scrutin européen. Ils ont déploré le manque de participation des électeurs au dernier scrutin européen dans chacun des deux pays. Ils ont partagé le constat que, en France comme en Allemagne, la responsabilité était collective mais en incombait en partie aux médias et aux gouvernements qui communiquent de façon négative sur l'Europe. Ils ont rappelé que les élus locaux devaient donc valoriser davantage l'engagement financier de l'Union Européenne dans leurs projets,

afin de donner une meilleure image de l'Europe auprès des citoyens.

Les élus français et allemands présents ont ensuite échangé sur le thème de l'intégration des minorités, constatant que ce terme commun correspondait en réalité à des approches différentes en France et en Allemagne. Les participants ont également constaté ensemble que cette question avait de plus en plus d'impact sur les jumelages, notamment en ce qui concerne les jeunes participants, et de façon plus générale sur les politiques menées dans les communes françaises et allemandes. Afin d'approfondir ces débats, ils ont décidé que la prochaine réunion de la Commission se réunira sur ce thème de l'intégration des minorités, à Marseille, au début de l'année 2010.

La coopération trilatérale franco-germano-polonaise a également été l'objet d'un échange au sein de la commission. Il a été souligné que cette coopération trilatérale avait une dimension spécifique et différente des autres coopérations multilatérales. Les participants ont confronté leurs visions du rôle de chacune de ces trois parties, notamment sur la base des expériences de jumelages et de coopération tripartites de certains d'entre eux.

Walter LEITERMANN, Secrétaire Général adjoint du RGRE a proposé de "communaliser le triangle de Weimar" à travers un travail commun de la Commission franco-allemande et de la Commission germano-polonaise également animée par le RGRE.

Les représentants des collectivités locales français et allemands présents ont également débattu sur l'impact des **changements démographiques** sur les

politiques locales dans nos deux pays. Il est apparu que même si la question du vieillissement de la population est plus prégnante en Allemagne, le taux de natalité français étant supérieur à celui outre-rhin, les collectivités locales des deux pays étaient fortement touchées par ce problème. Par ailleurs, les participants ont noté que cela avait également des conséquences sur le public des jumelages : certaines associations de jumelages proposent ainsi des activités réservées aux séniors, telles que des cours de langue.

La deuxième partie des journées de Stuttgart a pris la forme d'un **séminaire sur le rôle des jumelages franco-allemands dans l'apprentissage de la langue** du partenaire et a rassemblé une soixantaine d'élus et représentants de collectivités locales des deux pays.

Sylvie LENOURRICHEL a rappelé que le rôle des jumelages franco-allemands était de **susciter chez les plus jeunes l'envie de connaître la France, l'Allemagne, leurs cultures et leurs langues, afin que les enfants du couple franco-allemand puissent continuer à se comprendre au sein de l'Europe.**

Séminaire international sur la coopération décentralisée France/Bosnie-Herzégovine, les 24 et 25 juin

Le Conseil Régional d'Auvergne le Ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Ambassade de France à Sarajevo et l'Ambassade de Bosnie Herzégovine à Paris, ont organisé les 24 et 25 juin 2009 à Clermont-Ferrand, le premier séminaire sur la coopération décentralisée France/Bosnie-Herzégovine.

L'objectif de ce séminaire était de réunir les collectivités territoriales françaises et leurs différents partenaires (locaux et étrangers) pour d'une part, approfondir leurs réflexions sur une coordination des actions de coopération décentralisée dans cette région et d'autre part, inviter d'autres collectivités (françaises et bosniennes) qui pourraient être

Monsieur Christian DUMON, Consul Général de France à Stuttgart, a salué le travail de la Commission et a rappelé l'importance de la coopération franco-allemande ainsi que sa richesse particulière, notamment à Stuttgart et dans le Bade-Wurtemberg.

Les participants des deux pays ont notamment ensuite échangé des bonnes pratiques en matière d'apprentissage de langue du partenaire menées par le Bezirk de Moyenne Franconie, par le Département du Calvados, dans les communes de Saint Palais sur Mer, Brilon et Cestas et à Stuttgart. Les participants se sont accordés sur le fait que l'apprentissage précoce de l'autre langue était le plus facile et le plus bénéfique pour les enfants et que cet apprentissage devait être réalisé de façon ludique. Madame Anne Jardin, chef de bureau adjointe au secteur formation linguistique de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse a également rappelé que les jumelages pouvaient, notamment grâce au soutien de l'OFAJ, s'impliquer d'avantage dans les actions visant à promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire auprès des jeunes.

Info + : Valérie LOIRAT
valerie.loirat@afccre.org

intéressées par une coopération décentralisée, à se rapprocher.

Cette manifestation s'est articulée entre tables rondes et ateliers de terrain abordant différentes thématiques: développement rural durable (agritourisme); Tourisme/Thermalisme; Prévention des risques/Sécurité civile; Eau et environnement.

L'AFCCRE a participé activement à ce séminaire. Le Directeur Général de l'AFCCRE, Christophe CHAILLOU, a animé notamment la dernière table ronde consacrée à l'avenir européen des Balkans.

Info + : Pierre LECOMTE
pierre.lecomte@afccre.org

10^{èmes} Assises de la Coopération décentralisée franco-slovaque, les 11 et 12 juin

Les 11 et 12 juin dernier se sont tenues à Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), les 10^e Assises de la Coopération décentralisée franco-slovaque. Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a organisé cet événement en partenariat avec les ambassades de France en Slovaquie et de Slovaquie en France ainsi que l'association "France-Slovaquie développement" et avec le soutien de l'AFCCRE.

Les participants ont échangé sur un certain nombre de thèmes liés à l'eau (gestion de l'eau, environnement, thermalisme, tourisme...), avec comme fil conducteur l'application de la Directive Cadre Communautaire sur l'Eau en France et en Slovaquie.

Cette manifestation a permis un échange de bonnes pratiques autour de la politique de l'eau conduite dans le massif pyrénéen et de son insertion dans les lignes

directrices de la politique communautaire dans le domaine de l'eau.

En ouverture des débats, Mme Josette DURRIEU, Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées a noté le dynamisme des actions engagées depuis 2003 entre le département et la région autonome de Presov en Slovaquie. Elle a rappelé que *"Faire l'Europe, c'est réaliser des actions concrètes et quotidiennes. On rend ainsi l'Europe crédible"*.

Les travaux, agrémentés de visites sur sites ont été animés par de nombreuses personnalités dont M. Henri Cuny, Ambassadeur de France en Slovaquie, M. Jan KUDERJAVY, Ambassadeur de Slovaquie en France, M. Antoine Joly, Délégué pour l'Action extérieure des Collectivités Locales, M. Christian Jouve, Commissaire à l'Aménagement des Pyrénées, Mme Sabine BOURDRY, de la

Commission Européenne et M. Jean-Louis CHAUZY, Président du Conseil Economique et Social Régional Midi-Pyrénées.

A l'issue des travaux les représentants des collectivités locales des deux pays ont souhaité poursuivre leurs travaux dans une perspective européenne afin de favoriser la constitution de nouveaux partenariats entre collectivités locales des deux pays.

Info + :

Jean Michel LARROCHE

Directeur Adjoint à la Cohésion Territoriale et à la Coopération Internationale

Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Tél. : +33.562.56.77.80 / Fax : +33.562.56.78.66

Courriel : jm.larroche@cg65.fr

■ Réunion d'échanges sur la mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 11 juin

Le 11 juin, à l'invitation de l'AFCCRE et sous la présidence de **Jocelyne BOUGEARD**, Adjointe au Maire de Rennes et Présidente de la **Commission des femmes élues du CCRE** se sont réuni(e)s une soixantaine de représentant(e)s de collectivités locales et territoriales françaises dans les locaux de l'Union pour l'Europe Occidentale, à **Paris**.

Cette réunion a été notamment l'occasion de faire le point sur l'avancée en France des signatures de la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** (61 signataires français à ce jour) et d'échanger sur la mise en œuvre des politiques locales et régionales dans ce contexte.

Les représentantes des Conseils Régionaux d'Ile de France, de Picardie, de Champagne-Ardenne, du Centre, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, du Val de Marne, des Bouches du Rhône ainsi que les Villes de Paris, Strasbourg et Chevaigné ont notamment présenté leurs initiatives dans des domaines tels que la lutte contre les stéréotypes genrés, la lutte contre les violences faites aux

femmes, la promotion de l'égalité professionnelle, les partenariats et projets européens.

La réunion a également été l'occasion de la première présentation officielle en France du **Guide pour la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes pour la ville locale**, élaboré par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses associations nationales membres - dont l'AFCCRE - afin d'aider les signataires de la Charte à programmer des actions concrètes et réalisables à mettre en œuvre dans leur collectivité.

Les prochains travaux autour de l'égalité des femmes et des hommes permettront une rencontre avec les eurodéputé(e)s récemment élu(e)s sensibles à la question des droits des femmes. Une grande manifestation nationale sur le thème de l'égalité femmes - hommes sera également organisée en 2010 par l'AFCCRE.

Info + : Valérie LOIRAT

valerie.loirat@afccre.org

■ Mobilisation des gouvernements locaux et régionaux sur le changement climatique lors du Sommet de Copenhague (2-4 juin 2009)

Ce Sommet est le second du genre après le premier sommet tenu à Poznan en décembre 2008. Il a rassemblé quelques 700 représentants des pouvoirs locaux originaires de 70 pays ainsi que les principales organisations concernées. Parmi les intervenants et participants français figuraient notamment Bertrand DELANOE, Maire de Paris, qui s'est exprimé à l'ouverture de la Conférence en sa qualité de

Président de Cités et Gouvernements Locaux Unis, Louis LE PENSEC, Président de l'AFCCRE, Ancien Ministre et Ronan DANTEC, Adjoint au Maire de Nantes et Vice-Président de Nantes Métropole. Les communautés urbaines de Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Nantes, les villes de Lille, Marseille, ainsi que le Conseil Régional d'Ile de France étaient également représentés.

Ce Sommet s'inscrivait dans la stratégie de mobilisation des pouvoirs locaux et régionaux dans le contexte des négociations internationales en cours sur l'après-protocole de Kyoto qui devraient aboutir à l'adoption d'un nouvel accord lors de la Conférence de Copenhague en décembre 2009 (CdP 15). Celui-ci devrait fixer de nouveaux objectifs relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et aborder des sujets plus spécifiques comme le transfert de technologies et le financement de l'atténuation et de l'adaptation pour les États les plus menacés et les plus pauvres.

Alors que les négociations sont menées à l'échelle des parties au Protocole de Kyoto, à savoir les États et leurs gouvernements, la réalisation des objectifs qui en découleront seront conditionnés par l'engagement des collectivités territoriales qui disposent de nombreux leviers d'actions dans le cadre de leurs compétences. Il s'agit d'aboutir, dans le texte actuellement en négociation, à la reconnaissance explicite du rôle joué par les collectivités territoriales dans la réalisation des objectifs qui découleront du nouvel accord tant en matière d'atténuation que d'adaptation au changement climatique et notamment dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions nationaux sur le changement climatique. Le nouvel accord devrait également aborder les mécanismes destinés à accompagner la mise en œuvre, par les pouvoirs locaux et régionaux, des engagements locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux et à soutenir l'échange d'expériences entre collectivités territoriales et

notamment le renforcement institutionnel des pouvoirs locaux et régionaux des pays en développement. C'est le sens de la Déclaration que les participants au Sommet ont adopté.

Cette mobilisation a également été au cœur du débat des 24^{èmes} États généraux du CCRE qui se sont tenus du 22 au 24 avril 2009 à Malmö (Suède). A cette occasion, une déclaration commune du "Trio Local", constitué par l'AFCCRE et les associations tchèque et suédoise, a abordé cette question majeure dans la mesure où ce sont les gouvernements de ces deux pays, qui, au titre de la Présidence de l'Union, sont chargés de définir le positionnement des 27 États membres d'ici la Conférence de Copenhague de décembre 2009.

Comme elle avait eu l'occasion de le faire lors du précédent Conseil européen de mars 2009 en adressant un courrier au Président Nicolas SARKOZY, l'AFCCRE s'est adressé au Chef de l'Etat et aux ministres concernés afin que les conclusions du Conseil européen des 18 et 19 juin fassent référence au rôle clé des pouvoirs locaux et régionaux. Une démarche similaire a été entreprise par l'ensemble des organisations européennes de pouvoirs locaux, parmi lesquelles le CCRE.

 **L'ensemble des documents évoqués sont disponibles sur simple demande.**
Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

■ Réunion de la Commission Europe et services publics locaux, Paris le 18 mai 2009

Cette réunion s'est tenue à Paris, sous la présidence de Philippe LAURENT, Conseiller Général des Hauts de Seine, Maire de Sceaux et a réuni une soixantaine de participants.

Les échanges ont porté sur les impacts du droit communautaire de la concurrence et du marché intérieur sur les relations financières juridiques entre les collectivités territoriales et les associations.

Parmi les intervenants figuraient, Christophe CARESCHE, Député de Paris, co-rapporteur sur "Les services sociaux d'intérêt général : pour un cadre européen clarifié et respectueux des nos équilibres républicains". Il a notamment rappelé l'insécurité juridique que le dossier des SIEG fait peser sur les collectivités, et la spécificité française liée à la présence d'un "tiers secteur", associatif essentiellement, soutenu par les pouvoirs publics et impliqué dans la mise en œuvre de ces services. Il a souligné que cette question se pose avec une acuité particulière à l'heure où la France est engagée dans la

transposition de la Directive services, qui doit être effective avant la fin de l'année 2009. Celle-ci impose en effet un acte de "mandatement" des prestataires par les collectivités, qui reste à clarifier en droit français.

Il a également regretté que les incertitudes entourant l'action des pouvoirs publics en matière de SIEG, correspondant à des menaces réelles ou supposées, avaient malheureusement pour effet d'inciter un grand nombre de collectivités à généraliser des procédures d'appel d'offres, alors même que le droit communautaire et national permettent plus de souplesse.

Frédéric PASCAL, membre du Conseil économique et social et auteur d'un rapport sur les services sociaux d'intérêt général, est notamment revenu sur sa proposition de créer un instrument juridique répondant à l'exigence européenne de mandatement (pour sécuriser le financement et le choix des opérateurs) mais garantissant la marge d'initiative des

associations qui œuvrent à un SIEG avec des collectivités. Selon lui, il est impératif que les associations ne soient plus considérées en droit communautaire comme des entreprises, dans la mesure où elles ont pour objectif de satisfaire l'intérêt général.

Laurent GHEKIERE, Délégué de l'Union Sociale pour l'Habitat auprès des institutions européennes, et représentant du Collectif SSIG France, a évoqué la difficulté de classification des subventions aux associations dans le modèle communautaire, qui distingue les marchés publics (régis par les Directives de 2004), les concessions de services (qui correspondent aux délégations de services publics et qui requièrent en droit communautaire une simple publicité préalable), et l'octroi de droits exclusifs et spéciaux (qui correspondent au choix sans concurrence d'un seul opérateur pour mettre en œuvre un SIEG sous de très strictes conditions).

En droit français, la subvention d'une collectivité à une association ne peut pas correspondre à une contrepartie directe. Elle n'est ni un marché ni une délégation, et doit laisser place à une marge d'initiative de la part de l'association. En ce qui concerne l'exigence de mandatement des acteurs par les collectivités, celle-ci peut émaner de la loi, de délibérations, de tout acte officiel reconnaissant à l'association une mission d'intérêt général par la collectivité ou l'Etat. Le mandatement, même s'il peut sécuriser le financement si les critères du Paquet Monti-Kroes sont respectés, ne garantit pas le respect des règles relatives au marché intérieur (droit de la commande publique, et notamment publicité préalable au choix de l'opérateur plus ou moins formel selon les cas).

L'octroi de droits exclusifs ou spéciaux ne peut en effet émaner que de la loi, et en aucun cas, par conséquent, directement des collectivités territoriales.

Michel THIERRY, Inspecteur Général des Affaires Sociales, et Président de la mission interministérielle sur le Paquet Monti et la transposition de la Directive Services, a présenté les propositions transmises au Premier Ministre, qui prévoient notamment la création d'une "convention de partenariat général",

formule qui pourrait correspondre au "mandatement" prévu en droit communautaire. Il a reconnu néanmoins que cette convention ne permettrait pas de sécuriser juridiquement le choix direct d'un partenaire associatif. Selon lui, les contrôles communautaires en matière de choix d'opérateurs associatifs locaux et de financement public de ceux-ci devraient être limités aux seuls cas où la concurrence intra-communautaire est réellement affectée.

Anne Laure DE COINCY, Secrétaire générale adjointe aux Affaires européennes, est revenue sur les différents travaux interministériels lancés par la France en 2008, notamment le Forum SSIG qui s'est tenu à Paris à l'automne 2008 et qui a donné lieu à une Feuille de route de la Présidence française, ainsi que la circulaire DGCL du 4 juillet 2008 fournissant un mode opératoire pour appliquer le Paquet Monti-Kroes.

Elle a annoncé qu'en 2009 les autorités nationales se concentreraient sur les tâches suivantes :

- la rédaction d'une circulaire interministérielle présentant à tous les pouvoirs publics les règles applicables en matière de financement de SIEG,
- l'élaboration d'une proposition d'instrument juridique de mandatement ad hoc pour les cas où aucun autre instrument ne conviendrait,
- la publication d'une méthodologie d'évaluation des compensations d'obligations de service public,
- la poursuite du recensement des aides publics aux SIEG, et le travail d'information et de communication sur ces domaines.

A l'occasion des débats qui ont suivi ces interventions, les participants ont manifesté le besoin de disposer d'exemples concrets, adaptés aux collectivités territoriales, permettant de bien mesurer les impacts de ce dossier sur leurs pratiques.

Philippe LAURENT a indiqué que la prochaine réunion de la Commission, à l'automne 2009, se concentrerait précisément sur cet aspect.

Info + : Sabine MARTORELL
sabine.martorell@afccre.org

Fonds européens et changements climatiques : "recueil pratique" de l'AFCCRE

L'AFCCRE élabore actuellement un "recueil pratique" à destination des élus locaux et régionaux, présentant les possibilités de financements issus des fonds européens pour des projets locaux ayant une incidence en matière de lutte contre les changements climatiques.

L'objectif est d'élaborer un document de référence pour les collectivités territoriales, leur présentant

d'une façon simple et pratique l'action de l'Europe sur le thème des changements climatiques et leur fournissant une première information sur les financements européens mobilisables. Cette publication permettra également aux porteurs de projets de mieux appréhender la programmation 2007-2013 des fonds structurels et des autres programmes européens, et de mieux percevoir les

synergies et les articulations entre les stratégies européennes, nationales et locales.

Cette publication de l'AFCCRE alimentera également la réflexion stratégique qui vient de débiter sur l'avenir des politiques communes après 2013, pour laquelle il convient dès aujourd'hui d'identifier les priorités stratégiques à mettre en avant pour les territoires français. Dans cette optique, le recueil vise :

- d'une part, à une meilleure connaissance, par les acteurs territoriaux, des politiques communautaires liées à la cohésion et au développement durable, afin qu'ils puissent participer, sur la base d'une information éclairée, aux débats et aux discussions qui s'engagent au niveau européen.
- d'autre part, à mettre en évidence, auprès des institutions européennes notamment, le rôle majeur des élus locaux et régionaux dans la mise en œuvre concrète, sur le terrain des politiques communautaires. Les collectivités territoriales, de par leurs compétences (gestion des transports,

des déchets, de l'eau...) sont en effet des acteurs clés de la lutte contre les changements climatiques et doivent par conséquent être étroitement associées à la définition des politiques communes en la matière.

À l'échelle européenne, la Commission européenne (DG Regio) rédige un document de travail, qui pourrait être publié sous forme de communication, sur la façon dont les fonds structurels européens supportent les actions des villes en matière de lutte contre le changement climatique et les formes que ce soutien pourrait prendre lors de la prochaine programmation.

 **Le projet de document de la Commission européenne est disponible sur simple demande. La publication du "recueil pratique" est prévue pour l'automne 2009.**

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

À suivre ...

■ "Les réalisations de la politique régionale" : une publication de la Commission européenne dresse le bilan de la période 2004-2009

La DG Regio de la Commission européenne a publié un document présentant le rôle et les réalisations de la politique de cohésion de l'Union européenne entre 2004 et 2009. Cette période de cinq ans correspond au mandat de l'actuelle Commission européenne.

Le premier chapitre se penche sur les principaux défis auxquels l'Europe s'est vue confrontée durant cette période. Le deuxième chapitre résume les réalisations clés mises en œuvre pour relever ces défis. Le troisième chapitre esquisse les initiatives en

cours destinées à préparer le terrain pour la future politique régionale.

 **Ce document, uniquement en anglais, est téléchargeable à l'adresse suivante :**
http://ec.europa.eu/regional_policy/policy/impact/pdf/legacy_2009_en.pdf

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

■ Comité des Régions : adoption d'un Livre Blanc sur la gouvernance à multi-niveaux

Sur proposition du Président du Comité des Régions, Luc VAN DEN BRANDE et du Premier Vice-Président et Maire de Dunkerque, Michel DELEBARRE, le Comité a pour la première fois adopté un "*Livre blanc sur la gouvernance à multi niveaux*", qui invite les institutions communautaires et les États membres à associer davantage les collectivités territoriales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques communautaires.

Selon le Livre Blanc, les autorités régionales et locales doivent devenir de véritables partenaires dans la manière de concevoir et d'appliquer les politiques européennes. Concrètement le Comité des Régions

propose 13 mesures pour mettre la gouvernance à multi niveaux en pratique.

L'adoption de ce Livre blanc marque également le lancement par le Comité d'une consultation publique et ouvre la voie à une concertation avec les institutions communautaires, notamment avec la Commission européenne et le Parlement européen, mais aussi au sein des États membres.

 **La consultation publique est ouverte jusqu'au 30 novembre, les contributions doivent être envoyées à l'adresse suivante :**
governance@cor.europa.eu

La Commission européenne adopte le 6^{ème} rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale

Le 6^{ème} rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale, adopté le 25 juin 2009 par la Commission européenne, a pour thème les Régions créatives et innovantes.

Le rapport tente d'analyser comment la créativité et l'innovation stimulent le développement régional. Selon le rapport, les régions les plus développées de l'Union européenne ont généralement les meilleurs indicateurs de créativité et d'innovation, la R&D et l'intensité en capital humain. Il en résulte un noyau de régions "super créatives".

Ce constat est basé cependant sur des postulats de départ, en matière de définition de la créativité

notamment, très largement contestables et qui ne manqueront pas de susciter débat. Tel est en tous cas, la position de l'AFCCRE. Il en découle un catalogue d'idées générales, dont on voit mal la traduction opérationnelle dans les politiques de l'Union.

Le rapport d'étape inclut également un résumé plus que succinct (3 pages au total) des 391 contributions au Livre vert sur la cohésion territoriale (cf. autre info du Flash Info rubrique "Politiques communautaires").

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

Bilan et capitalisation d'Interreg III

La DIACT vient de publier une étude visant à "l'identification de méthodes de capitalisation et de valorisation" des enseignements tirés des actions cofinancées par les programmes INTERREG, qui relèvent désormais de l'Objectif de coopération territoriale de la politique de cohésion.

Cette étude dresse le bilan, pour la période 2000-2006, de projets dont les résultats ont été particulièrement significatifs, et évalue leur prolongement éventuel pour la période 2007-2013. Il s'agit ainsi de valoriser les enseignements tirés des actions développées, afin de permettre leur

mutualisation et leur appropriation par d'autres acteurs.

Cette démarche vise également à valoriser auprès d'acteurs clés (administrations nationales et territoriales, élus, médias,...) les résultats et la finalité des stratégies de coopération.

 L'étude, ainsi qu'une note de synthèse sont téléchargeables sur le lien suivant :
http://www.projetsdeurope.gouv.fr/actu-news.php?id_article=5858&lang=fr

Info + : Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

La Plateforme européenne des Autorités locales et régionales, le 5 octobre à Lyon

La Plateforme européenne des Autorités locales et régionales pour le Développement réunit au niveau européen et autour du CCRE un large éventail des associations de collectivités territoriales actives dans le domaine de la coopération décentralisée.

Le prochain séminaire de la Plateforme se tiendra à Lyon le 5 octobre prochain sur le thème de l'évaluation de la coopération décentralisée.

Il s'agit en effet d'un thème au cœur des questions d'efficacité d'action et de mesure d'impact, mises en avant par les institutions européennes. L'AFCCRE diffusera dès que possible le programme partenaire de la plateforme.

Info + : Pierre LECOMTE
pierre.lecomte@afccre.org

2^{ème} rencontre franco-russe des collectivités territoriales, les 22 et 23 octobre à Saint-Petersbourg

L'ambassade de France en Russie organise, en partenariat notamment avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère du développement régional de la Fédération de Russie, à Saint-Petersbourg, les 22 et 23 octobre 2009, les 2^{èmes} rencontres franco-

russes des collectivités territoriales sur le thème de "*la gestion des services urbains*".

Ce colloque a pour objectif :

- de permettre aux participants se familiariser avec le contexte de la gestion des services urbains et du logement dans nos deux pays,
- de développer les liens entre les collectivités territoriales, entreprises et banques de développement,
- de mettre en valeur l'expertise française publique et privée dans les domaines clefs de la gestion des services urbains,
- et enfin consolider les coopérations existantes en leur proposant de nouveaux axes de travail.

Ces rencontres devraient mobiliser environ 250 personnes, élus locaux et experts des deux pays, dans le cadre de séances plénières et d'atelier de travail.

Deux grands thèmes de réflexion sont prévus :

- **1^{ère} journée:** "Améliorer les services : entre initiatives locales et politiques incitatives". Il s'agira notamment de réfléchir à l'articulation actions locales/politiques de l'Etat (organisation des services urbains, compétences des collectivités, logement, maîtrise de l'énergie) et étudier les initiatives locales au service de l'innovation (en matière d'énergie, de gestion des déchets etc....).
- **2^{ème} journée :** "les services urbains, quels modes de gestion, quelles échelles territoriales ?". L'objectif est de comparer les cadres institutionnels et juridiques de gestion des services, sur la base notamment de présentations de cas concrets.

Info+ : Pierre LECOMTE
pierre.lecomte@afccre.org

Journées européennes du développement, les 22 et 24 octobre 2009 à Stockholm

Les Journées européennes du développement se dérouleront à Stockholm du 22 au 24 octobre 2009.

Cette année, les JED se concentreront sur les thèmes de l'adaptation au changement climatique, la promotion de l'efficacité énergétique, la récession économique mondiale et la démocratie.

Cette manifestation réunira les dirigeants politiques européens, nationaux et locaux, parlementaires, ONG, lauréats du Prix Nobel, célébrités militantes, et universitaires de 125 pays. Parmi les intervenants figurent le Président de la Commission européenne; Gunilla CARLSSON, Ministre suédoise de la coopération internationale au développement ; Louis MICHEL, Commissaire européen en charge du

développement et de l'aide humanitaire ; Fredrik REINFELDT, Premier ministre suédois.

L'édition 2008 des JED, qui s'était déroulé à Strasbourg avait pour thème principal la gouvernance locale et la coopération décentralisée. L'un des points d'orgue de cet événement fut le lancement de la **Plateforme Européenne des Autorités Locales et Régionales pour le Développement**, dont le secrétariat est assuré par notre organisation européenne, le CCRE.

 **De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site JED :**
http://www.eudevdays.eu/index_fr.htm

Assises européennes de la Coopération décentralisée, 2 décembre 2009 à Bruxelles

Les premières assises européennes de la coopération décentralisée se tiendront le 2 décembre 2009 (*date à confirmer*) à Bruxelles et seront co-organisées par le Comité des Régions de l'Union européenne et la Commission européenne (DG Développement).

Il s'agira d'un rendez-vous politique de haut niveau en présence des institutions européennes (Commission européenne, Parlement européen, Conseil) et de la Troïka afin de mettre en place un dialogue stratégique entre les autorités locales du Nord et du Sud et les institutions européennes sur la place et la plus-value de la coopération décentralisée dans les politiques de développement.

La journée de travaux devrait se diviser en deux parties. Une première demi-journée sera consacrée à des tables rondes thématiques, puis une seconde à une séance plénière de réflexion stratégique en présence des institutions susmentionnées.

La Plateforme européenne des Autorités locales et régionales pour le développement sera associée à l'organisation de cette réunion tant en terme de contenu qu'en terme de mobilisation des élus et acteurs locaux et régionaux concernés.

Info + : Pierre LECOMTE
pierre.lecomte@afccre.org

6^{ème} Conférence européenne des villes durables en mai 2010 à Dunkerque

La Communauté Urbaine de Dunkerque présidée par Michel DELEBARRE a été désignée pour accueillir après Séville en 2007, la 6^{ème} conférence européenne des villes durables qui se tiendra du 19 au 21 mai 2010.

Initiée dans les années 90 avec le soutien de la Commission européenne, la Campagne des villes durables a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des principes définis lors du Sommet de Rio en 1992 dans le cadre des agendas 21 locaux. Elle a abouti à l'adoption en 1994 de la Charte d'Aalborg, aujourd'hui soutenues par plus de 2500 collectivités territoriales en Europe, puis en 2004 à l'adoption des "Engagements d'Aalborg", véritable programme local d'action dans 10 secteurs clés, proposés eux aussi à l'adoption des collectivités territoriales.

La Campagne des Villes Durables est animée par un consortium d'organisations européennes de collectivités territoriales parmi lesquelles le CCRE.

La 6^{ème} conférence européenne des villes durables devrait accueillir un millier de représentants des collectivités territoriales d'Europe, des Institutions

européennes, de la société civile et du monde économique.

Elle sera l'occasion d'évaluer les résultats liés à la mise en œuvre de la Charte d'Aalborg et des engagements d'Aalborg, d'initier de nouvelles dynamiques entre les différents échelons locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux, d'aborder les principaux enjeux économiques, financiers, sociaux, environnementaux et notamment climatiques qui se posent à l'échelle des pouvoirs locaux et régionaux et la façon dont ils y répondent.

L'AFCCRE ainsi que l'ensemble des réseaux nationaux de collectivités territoriales participe à la préparation de cette importante rencontre dans le cadre d'un comité de pilotage qui s'est réuni pour la première fois les 14 et 15 avril dernier à Dunkerque en présence de l'ensemble des partenaires de la Campagne des villes durables.

Info + : Sabine MARTORELL

sabine.martorell@afccre.org

<http://www.dunkerque2010.org/>

Appels à propositions Dates limites de dépôt des projets

Appels à projets 2010-2012 de soutien à l'action internationale des collectivités territoriales du Ministère des Affaires étrangères et européennes (DAECL).....	15/02/2010
Nouvel appel à propositions du programme Culture.....	01/10/2009 au 01/05/2010
Programme URBACT : 2^{ème} appel à projet pour la création de réseaux thématiques et de groupes de travail.....	25/09/2009
Premier appel à propositions du programme "Bassin Maritime Méditerranéen"...	16/09/2009
Appel à propositions LIFE + 2009.....	15/09/2009
Coopération au développement : Programme thématique "Acteurs non étatiques et autorités locales".....	Voir calendrier sur www.afccre.org
OFAJ : rencontres franco-allemandes de jeunes dans le cadre des jumelages de communes.....	3 mois avant la rencontre
Interreg IV C (coopération interrégionale).....	Nous contacter